



TRANSPORTS - RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE CARBURANT ET DES ÉMISSIONS DE GES

Conçu dans le cadre de la démarche gouvernementale de développement durable, ce document a pour but d'accompagner les ministères et organismes gouvernementaux (MO) dans la mise en œuvre de pratiques concrètes en matière de gestion environnementale. Toute organisation qui désire adopter de telles pratiques peut également s'en inspirer et l'utiliser comme guide de référence.

CONSOMMATION DE CARBURANT - ASPECTS ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

En 2009, les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) au Québec s'élevaient à 81,8 mégatonnes¹ équivalent CO₂. Les transports se classent aujourd'hui au premier rang des secteurs qui en émettent le plus, avec 43,5 % des émissions de GES du Québec. Les trois quarts des émissions de ce secteur sont imputables au transport routier.

Les émissions provenant des véhicules contribuent aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique. Elles entraînent également une dégradation de la qualité de l'air et une augmentation des épisodes de smog en milieu urbain, lesquels sont à l'origine de plusieurs problèmes de santé publique. De plus, l'utilisation de carburant contribue à l'épuisement graduel d'une ressource énergétique non renouvelable.

À l'horizon 2020, le Québec vise une réduction de l'ensemble des émissions de GES de la province de 20 % sous le niveau de 1990².

EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT

Le gouvernement du Québec entend donner l'exemple en matière d'efficacité énergétique. Il en témoigne par ses engagements dans la [Stratégie énergétique du Québec 2006-2015](#), dans le [Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques](#) et dans le [Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques \(PACC\)](#).

Le gouvernement se donne comme objectif de **réduire de 9 % les émissions de GES de l'ensemble des véhicules légers du parc institutionnel d'ici 2020**, et ce, par rapport à l'année financière 2009-2010. Cet objectif de réduction est fixé en tenant compte de l'accroissement possible des activités et du renouvellement des véhicules.

¹ Une mégatonne (1 Mt) vaut un million de tonnes.

² Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, gouvernement du Québec, 2012.

MESURES DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DES ÉMISSIONS DE GES EN TRANSPORT

Afin de soutenir les MO dans leurs efforts de réduction de consommation de carburant et d'émissions de GES, le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du ministère des Ressources naturelles (MRN) propose le *Guide de sensibilisation à la réduction de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre en transport*.

Ce guide présente un éventail de moyens regroupés dans les chapitres suivants :

1. Acquisition de données sur les transports au sein de l'organisation³;
2. Meilleure planification des déplacements d'affaires;
3. Choix de pratiques de conduite écoénergétiques (écoconduite, lutte contre la marche au ralentie, entretien des véhicules, charge et accessoires);
4. Acquisition de véhicules selon des critères plus écoénergétiques;
5. Sensibilisation.

Le guide s'adresse aux gestionnaires des secteurs public, privé, parapublic et municipal, aux personnes qui utilisent des véhicules légers dans le cadre de déplacements d'affaires ainsi qu'aux utilisateurs de véhicules routiers en général. Les gestionnaires du secteur public y trouveront des conseils utiles pour élaborer leur stratégie de réduction de consommation de carburant.

Le guide, accompagné d'un aide-mémoire, est disponible sur le [site Web de l'efficacité énergétique du MRN](#).

Pourquoi utiliser ce guide?

- Pour découvrir des mesures concrètes et des pratiques comportementales permettant de réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES.
- Pour comptabiliser plus facilement la consommation de carburant et les émissions de GES.
- Pour connaître des indicateurs de performance permettant d'évaluer les progrès réalisés.
- Pour connaître, lorsque cela est possible, les coûts et les bénéfices associés à la mise en œuvre des mesures.

L'écoconduite, une pratique écologique, économique et sécuritaire!

En 2009, le ministère des Ressources naturelles a mené un projet expérimental pour vérifier les économies de carburant qui pouvaient être générées en utilisant les techniques de l'écoconduite.

En appliquant les techniques de l'écoconduite, il est possible de réduire de 10 % la consommation de carburant et de diminuer d'autant les émissions de GES.

Un suivi des performances énergétiques et des habitudes de conduite de 93 conducteurs venant de cinq entreprises différentes a été réalisé sur une période d'un an. Durant cette période, les écoconducteurs ont réduit leur taux moyen de consommation de carburant de 9,5 % sur la route et de 11 % en ville. En plus d'adopter des pratiques de conduite plus sécuritaires, les meilleurs écoconducteurs de chacun des groupes ont permis de faire des économies annuelles de 285 à 432 \$⁴.

³ Pour plus d'information sur le suivi de la consommation de carburant, consultez la fiche technique n° 2 « [Mécanisme de mesure de la consommation de carburant et des distances parcourues](#) ».

⁴ [Communiqué de presse](#) du 25 novembre 2011.

Les [faits saillants](#) de ce projet sont présentés sur le site Web du MRN. Vous y trouverez aussi des [capsules vidéo](#) interactives amusantes qui présentent les techniques de l'écoconduite ainsi que des conseils sur le choix et l'entretien écologique d'un véhicule.

L'entretien mécanique, une pratique qui permet de diminuer les émissions des véhicules automobiles et la pollution atmosphérique!

Un entretien mécanique régulier peut vous éviter une surconsommation de carburant, prolonger la durée de vie de votre véhicule et vous fournir l'assurance de rouler avec une voiture plus sécuritaire et moins polluante.

Des réflexes gagnants

Faire vérifier les points suivants selon un calendrier d'entretien et au besoin :

- La pression des pneus;
- Le filtre à air et les bougies;
- Le système de refroidissement;
- L'alignement des roues;
- L'huile à moteur;
- Le système de freinage.

Vous trouverez une panoplie de bons [conseils pour l'entretien des véhicules](#) sur le site Web du BEIE.

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) offre aussi un programme d'entretien préventif avec une formule « [clé en main](#) » pour la location de véhicules à long terme. L'offre du CGER s'adresse aux ministères, aux organismes publics et aux municipalités.

MESURES DE SENSIBILISATION ADAPTÉES À VOTRE ORGANISATION

Il est important que les mesures mises en œuvre tiennent compte de la culture de votre organisation et qu'elles soient intégrées à votre cadre ou à votre système de gestion environnementale pour que vous puissiez évaluer l'ampleur de l'effort qui devra être consacré à la réduction de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre dans le domaine des transports.

Les activités de sensibilisation dont l'effet peut être évalué en termes de niveau de participation, d'auditoire joint ou d'appropriation du message sont souhaitables (ex. : plan de sensibilisation incluant une mesure du niveau d'appropriation).

Mesures à considérer pour réduire la consommation de carburant et l'émission de gaz à effet de serre :

Acquérir des données sur les transports à l'intérieur de l'organisation

Nommer un responsable, dresser un tableau de l'utilisation des véhicules et évaluer le niveau de consommation de référence.

Mieux planifier les déplacements d'affaires

Élaborer une politique interne en matière de déplacements, hiérarchiser les modes de déplacement en tenant compte de leur consommation de carburant et de l'émission de GES et adopter des outils qui facilitent la gestion des déplacements.

Réaliser des activités de sensibilisation des utilisateurs et des gestionnaires

Sensibiliser ce personnel en matière de bonnes pratiques et de responsabilité.

Encourager des pratiques de conduite écoénergétiques

Adopter une vitesse réduite et constante, lutter contre la marche au ralenti du moteur, effectuer l'inspection et l'entretien des véhicules, faire la vidange d'huile et vérifier la pression des pneus, les charges et les accessoires.

Acquérir des véhicules selon des critères plus écoénergétiques

Évaluer les besoins avant l'acquisition, les équipements optionnels et les effets sur la consommation, envisager l'acquisition de véhicules hybrides et les options novatrices.

Conception et coordination :



Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

Collaborateur :

Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du ministère des Ressources naturelles (MRN)

Dernière mise à jour Web : septembre 2013